

## Accord historique obtenu dans le procès intenté au Département des services sociaux du District de Columbia pour violation des exigences en matière linguistique

**WASHINGTON, DC** (29 novembre 2016) – Le District de Columbia et les défenseurs de l'accès linguistique ont annoncé aujourd'hui un important accord dans le cadre du procès intenté en octobre dernier à propos des manquements graves et répétés du Département des services sociaux (DHS) du District de Columbia en matière d'accès linguistique aux habitants du DC comme la loi l'exige. Le procès a été intenté par le Comité chargé des droits civiques et affaires urbaines des avocats de Washington (« le Comité ») et le cabinet juridique Hogan Lovells US LLP, en association avec l'organisation Bread for the City, qui se sont tous réjouis de l'accord et de l'effort positif du DHS à respecter ses obligations.

Comme l'action en justice l'a expliqué, l'impact des manquements antérieurs du DHS a gravement affecté les habitants de DC à faible niveau de revenus n'ayant aucune connaissance (ou une connaissance limitée) de la langue anglaise et leur accès aux services du DHS pour des soins médicaux importants, de la nourriture ou d'autres aides sociales temporaires. Par exemple, comme il a été expliqué dans la plainte, la plaignante Maria Amaya Torres a vu ses aides Supplemental Nutrition Assistance Plan (coupons alimentaires) réduites des deux tiers par erreur, après le refus du DHS d'accéder à sa requête de présence d'un interprète lors de son rendez-vous pour renouveler son accréditation. La plaignante Minerva Nolasco s'est vue refuser des soins médicaux vitaux alors qu'elle était enceinte de sept mois parce que ses droits d'assurance maladie avaient été supprimés à cause d'un refus de fournir des services d'accès linguistique. D'autres plaintes émanant du Bureau des droits de l'homme du District de Columbia ont encore étayé la nature grave et généralisée des violations d'accès aux services linguistique de la part du DHS. L'action en justice visait à obtenir une injonction exigeant que le DHS fournisse des services d'accès linguistique en conformité avec ses obligations dans le cadre de la loi sur l'accès aux services linguistiques du District de Columbia (DC Language Access Act), de la loi sur les droits de l'homme du District de Columbia (DC Human Rights Act) et du titre VI de la loi sur les droits civils de 1964 (Civil Rights Act of 1964).

Selon cet accord à l'amiable, en plus de s'engager à respecter ses obligations légales et à former ses employés, le DHS a accepté d'effectuer plusieurs changements structurels importants afin de s'assurer qu'un accès linguistique soit fourni. Tout d'abord, il a accepté de désigner un médiateur dans chacun de ses centres de services pour aider toute personne rencontrant des difficultés d'accès à des services linguistiques. Ces médiateurs seront des employés expérimentés parlant plusieurs langues qui serviront de porte-paroles à toute personne ayant des problèmes en matière d'accès à des services linguistiques. Une des responsabilités incombant à ces médiateurs sera de résoudre sur place les problèmes d'accès aux services linguistiques afin que les personnes ne maîtrisant pas ou peu la langue anglaise reçoivent une assistance adéquate lors de leurs visites, sans devoir attendre longtemps inutilement ou revenir un autre jour. Au besoin, les médiateurs aideront les clients à faire remonter des problèmes d'accès aux services linguistiques à des niveaux supérieurs, en s'assurant de fournir des services d'interpréariat et de traduction à tous les niveaux. De plus, le DHS constituera le LACAG (Language Access Customer Advisory Group, groupe d'assistance des clients pour l'accès linguistique), qui surveillera le respect de l'accord par le DHS et conseillera le DHS sur les améliorations à apporter. La majorité des membres du LACAG seront des clients du DHS, actuels ou anciens, ayant besoin d'aide linguistique ou des membres de la DC Language Access Coalition, une alliance de groupes de protection des droits civiques et communautaires dans le District de Columbia qui défendent les droits d'accès aux services linguistiques.

Jonathan Smith, Directeur général du Comité a déclaré : « Les habitants du District (de Columbia) ne doivent pas se voir refuser l'accès à d'importants services administratifs à cause de leur inaptitude à parler anglais. L'exigence de médiateurs dans le cadre de cet accord assurera l'égalité de tous les habitants dans leur interaction avec le Département des services sociaux. Nous remercions Hogan Lovells et Bread for the City pour la somme de travail effectué à nos côtés dans cette affaire. »

Ryan Strasser, associé principal chez Hogan Lovells, a ajouté : « Il s'agit d'un résultat très positif pour nos clients et les personnes dans leur situation. Nous espérons et nous comptons sur le fait que, grâce aux améliorations structurelles et de conformité chez le DHS, les femmes enceintes tributaires de soins prénataux subventionnés et les parents nourrissant leurs familles par le biais de coupons du gouvernement ne courront plus le risque d'un refus catastrophique de leur aide sociale à cause d'erreurs d'interprétariat. »

Allison Miles-Lee, avocate superviseur principale chez Bread for the City, a souligné : « Nous remercions Mme Nolasco et Mme Amaya Torres pour avoir eu le courage de se battre afin de défendre leurs droits et ceux des autres. Nous espérons qu'une fois les mesures de l'accord mises en place, de réels changements se produiront et qu'un terme sera mis au cycle de refus et de cessation inutiles des bénéfices sociaux qui a déjà affecté un nombre trop important d'habitants de DC ne maîtrisant pas ou peu la langue anglaise. »

Les médiateurs doivent être désignés dans les 30 jours et le LACAG constitué dans les 90 jours. L'accord de règlement à l'amiable est disponible ICI.

**À PROPOS DU COMITÉ DES AVOCATS DE WASHINGTON** - *Depuis plus de 45 ans, le Comité chargé des droits civiques et affaires urbaines des avocats de Washington traite des milliers de cas en représentant des personnes et des groupes de personnes cherchant à faire respecter leurs droits sociaux dans les domaines de l'emploi, du logement, des établissements publics et dans les autres aspects de la vie urbaine. Il représente les personnes ayant subi des discriminations basées sur leur race, sexe, pays d'origine, handicap, religion, orientation sexuelle, statut militaire et service dans l'armée. Pour obtenir plus d'informations, consultez le site [www.washlaw.org](http://www.washlaw.org) ou contactez par téléphone le (202) 319-1000.*

**HOGAN LOVELLS** est un cabinet juridique mondial important offrant des conseils juridiques au monde des affaires et des services exceptionnels à l'ensemble de sa clientèle répartie dans le monde entier.

**BREAD FOR THE CITY** est une organisation locale à but non lucratif qui assure des services gratuits, notamment en termes de nourriture, vêtements, soins médicaux, assistance juridique et aides sociales à plus de 30 000 habitants du District de Columbia chaque année. Pour obtenir plus d'informations, consultez le site [breadforthecity.org](http://breadforthecity.org).